

DEMANDE D'OUVERTURE OU DE MODIFICATION DE COMPTE CLIENT



Cher client, chère cliente,

Nos équipes PROLIANS sont heureuses de vous accueillir parmi nos partenaires.

Pour établir l'ouverture de votre compte et vous proposer des prix préférentiels nous avons besoin des informations concernant votre société.

Merci de bien vouloir remplir ce dossier, **apposer votre cachet d'entreprise et signer les pages 5 et 6 avec la mention « Lu et approuvé ».**

Nous avons également besoin des documents suivants :

- **KBIS de moins de 3 mois**
- **RIB**
- **Copie de la carte d'identité ou passeport du signataire**
- **Délégation de pouvoir
(pour les signataires non représentant légal)**

Afin de traiter votre demande merci de transmettre votre dossier aux équipes PROLIANS. Sans ces documents nous ne pourrons pas créer votre compte client.

Soyez assuré(e) que les équipes PROLIANS mettent leurs compétences à disposition de vos métiers.

À bientôt,
Les équipes PROLIANS.

Vous souhaitez :

Modifier un compte.

Ouvrir votre compte.

Remplir uniquement les champs à modifier.

N° de compte client :

INFORMATIONS OBLIGATOIRES pour créer votre compte client**❶ COORDONNÉES DU SIGNATAIRE**

(personne autorisée à engager l'entreprise)

Nom :

Prénom :

N° téléphone :

Fonction :

E-mail nominatif :

❷ COORDONNÉES COMPTABILITÉ FOURNISSEURS

Nom :

Prénom :

N° téléphone :

E-mail nominatif :

E-mail destinataire de facture :

❸ CONTACT DE L'ADMINISTRATEUR DU COMPTE PROLIANS.FR (*si différente des coordonnées du signataire*)*Le contact ci-dessous devient l'acheteur principal et le gestionnaire des droits d'accès à prolians.fr*

Nom - Prénom :

N° téléphone :

E-mail nominatif :

@

❹ INFORMATIONS COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES DE VOTRE ENTREPRISE

N° SIRET :

Dénomination commerciale / enseigne :

Code postal :

Ville :

Domaine d'activité : -

Effectif :

Entreprise appartient à un groupe : OUI NON

Nom du groupe :

N° SIREN maison mère :

❺ MODALITÉS DE FACTURATION SPÉCIFIQUE À VOTRE ENTREPRISE

Adresse mail de dématérialisation de facture (cadre de la loi de finance 2020) :

@

Pas encore prêt à recevoir les factures dématérialisées :

OUI

Périodicité de facturation (par défaut mensuelle) :

Quinzaine

Mensuelle

Regroupement de bordereau de livraison sur factures (par défaut oui) :

NON

OUI

Référence commande obligatoire (par défaut oui) :

NON

OUI

Bordereau de livraison chiffré (par défaut non) :

NON

OUI

Autres demandes :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES pour répondre à vos demandes administratives
*À remplir si les données sont différentes de l'encadré « INFORMATIONS OBLIGATOIRES ».***❶ ADRESSE DE LIVRAISON**

Nom du contact principal :

Prénom :

N° téléphone :

E-mail nominatif :

Dénomination commerciale / enseigne :

Identité service / destinataire livraison :

Identification du point géographique :

(Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence, Zone industrielle)

N° et libellé de la rue :

Code postal / Ville :

Commune d'implantation :

❷ INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ FACTURÉE

N° SIRET :

Nom du contact principal :

Prénom :

N° téléphone :

❸ ADRESSE DU LIEU D'ENVOI DE LA FACTURE

N° SIRET :

Dénomination commerciale / Enseigne :

E-mail nominatif :

N° téléphone :

Identité service / destinataire livraison :

Identification du point géographique :

(Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence, Zone industrielle)

N° et libellé de la rue :

Mentions spéciales de distribution :

(BP, Tri Service Arrivée)

Code postal / Ville :

Commune d'implantation :

Bureau distribution ou code cedex :

❹ INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ PAYEUR

N° SIRET :

Nom du contact principal :

Prénom :

N° téléphone :

E-mail :

ESPACE RÉSERVÉ AUX ÉQUIPES PROLIANS

Demandeur PROLIANS (collaborateur) :

Date de réception de la demande client :

Agence :

❶ SERVICE COMMERCIAL

Nom du représentant :

Périodicité des visites :

N° secteur représentant :

Grille CCA :

Zone de livraison :

❷ SERVICE COMPTABILITÉ OU SERVICE CLIENT

ID UO :

ID FC :

❸ VISA DA, CHEF(FE) DES VENTES

Nom :

Date :

Signature :

Commentaires et informations supplémentaires :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente (CGV) figurant en dernière page de ce document (et en particulier la clause de réserve de propriété et la clause attributive de compétence) et les avoir acceptées sans réserve tout comme les présentes conditions particulières.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Délai de règlement contractuel à 30 jours fin de mois.

Paiement de nos factures par le système de la L.C.R. directe (nos L.C.R. sont traitées par informatique, elles ne peuvent donc être soumises à la procédure d'acceptation, étant entendu que votre banque vous demandera votre accord par relevé de L.C.R.). L'ensemble des dispositions de « l'article 3. Paiement » de nos CGV non contredites par les présentes conditions particulières demeure applicable tout comme les dispositions de « l'article 8. Révision du contrat ».

CONDITIONS DE FACTURATION ET D'APPROVISIONNEMENT

En cas de livraison de produits, nous pourrons vous facturer une participation forfaitaire aux frais de livraison selon les conditions de port et les frais annexes de transport et d'emballage, selon notre barème en vigueur. Une participation ponctuelle sera facturée pour les commandes inférieures à 95 € (somme des commandes journalières). La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation. Ces montants sont révisables périodiquement, sans préavis. Pour plus d'informations sur les montants de ces frais veuillez consulter votre agence PROLIANS.

CONDITION DE TRANSMISSION DES FACTURES ÉLECTRONIQUES

En cas de non réception de la facture, il convient de contacter le service comptabilité client PROLIANS .

Sécurité et conservation des factures dématérialisées. Les parties s'engagent à mettre en œuvre, à maintenir des procédures et des mesures de sécurité afin d'assurer la protection des factures contre les risques d'accès non autorisé, de modification, de retard, de destruction ou de perte.

Conformément à la législation en vigueur, le client doit certifier et s'assurer de l'authenticité des informations suivantes :

- la signature électronique apposée sur les factures au moyen des données de vérification contenues dans le certificat électronique,
- la validité du certificat attaché à la signature électronique.

Le client doit archiver l'ensemble des documents suivants dans leur forme et contenu originel pendant toute la durée de prescriptions fiscales et commerciales en vigueur :

- toutes les factures échangées,
- la signature électronique à laquelle elles sont liées,
- le certificat électronique.

ARRÊT DU PROCESSUS DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Chacune des parties s'engage à informer l'autre partie de son souhait d'arrêter définitivement ou de suspendre temporairement le processus de dématérialisation fiscale des factures, par courrier recommandé avec accusé de réception. La suspension ou l'arrêt du processus sera effectif à compter du mois civil suivant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception. Toutes les factures dématérialisées émises avant l'effectivité de la suspension ou de l'arrêt seront réputées validées et devront donc être réglées à leur échéance.

Nom :

Signature - Lu et approuvé - Cachet de l'entreprise :

Prénom :

Date :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. COMMANDES

Toute commande implique de plein droit l'acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toutes conditions contraires stipulées par l'acheteur, notamment dans ses conditions d'achat et ses bons de commandes.

Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation. Celle-ci ne peut résulter que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande.

Les renseignements (descriptifs, dimensions, poids, visuels, etc.) portés sur les catalogues, prospectus, publicités, barèmes de prix et autres documents commerciaux ou sur notre site Internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

2. PRIX

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, celui de l'offre que nous émettons sur consultation de l'acheteur. Si ce prix subit une modification entre la date de l'offre et la date de commande ou entre la date de commande et la date de livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué à l'acheteur qui, sauf refus exprès dans un délai de trois jours ouvrés, sera réputé l'avoir accepté.

Le prix s'entend hors taxes, produit non emballé, pris dans nos magasins (application de l'INCOTERM « Ex Works », dans sa dernière version en vigueur lors de la commande), sauf conventions particulières. En cas de livraison du produit à l'acheteur, il peut donc lui être facturé une participation forfaitaire aux frais de transport et d'emballage, selon notre barème en vigueur. La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation, qui sera indiqué à l'acheteur sur sa demande.

3. PAIEMENT

Les factures sont payables comptant à l'enlèvement ou à la livraison, sauf accord particulier entre les parties. Un paiement d'avance ou un acompte peut toutefois être demandé à l'acheteur à la commande, en fonction des spécificités de celle-ci.

Seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut complet paiement à notre égard. Toute facture pour laquelle aucune demande de duplicité ne nous est adressée dans un délai de dix jours après la livraison ou l'enlèvement est réputée reçue par l'acheteur.

Aucune contestation sur la quantité ou la qualité des produits vendus, ou sur un libellé ou un montant figurant sur la facture, ne peut autoriser le non-paiement d'une facture à son échéance. En cas de livraison partielle, l'absence de livraison complémentaire ou le report de celle-ci ne peut retarder le paiement des produits déjà livrés.

Toute réclamation sur le montant d'une facture n'est prise en compte qui si elle nous est adressée par écrit dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture. Si notre Direction reconnaît que la réclamation est fondée, seul un avoir est accordé à l'acheteur. Cet avoir peut être compensé avec la facture s'il est émis avant l'échéance de celle-ci.

Le non-paiement partiel ou total d'une facture à l'échéance rend exigibles de plein droit des intérêts de retard sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Toutefois, si les frais de recouvrement que nous exposons réellement sont supérieurs au montant de 40 euros visé précédemment, nous nous réservons le droit de réclamer une indemnisation complémentaire à l'acheteur à concurrence de ces frais supplémentaires. Par ailleurs, toute somme non réglée à l'échéance sera en outre majorée de 15% à titre de clause pénale, avec un minimum de 150 euros par créance. Le non-paiement d'une facture à l'échéance nous autorise également à suspendre la livraison de toutes les commandes en cours de l'acheteur et rend immédiatement exigibles toutes nos créances envers lui, sans formalité préalable. Enfin, le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant à nous devoir.

4. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES ET DE LA GARDE

4.1. L'acheteur s'engage à réceptionner les produits aux lieux et date que nous lui indiquons. En cas de carence de sa part, la livraison est réputée avoir eu lieu, aux conditions convenues, avec tous ses effets. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de commande, ni paiement différé. Tous les coûts supplémentaires entraînés par un retard hors de notre contrôle dans l'exécution d'une livraison sont supportés par l'acheteur.

La force majeure, la guerre, les grèves, les lock-out, les barrages routiers, les épidémies, le manque de matières, les incendies, inondations, accidents d'outillage et toutes autres causes fortuites entraînant une rupture de l'approvisionnement des produits auprès de nos fournisseurs, nous dégagent de l'obligation de fournir dans les délais initialement prévus les produits concernés. Si l'événement vient à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente que nous avons conclu avec l'acheteur peut être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Les opérations de chargement des produits sont effectuées par celui qui fait circuler le véhicule. Dans tous les cas, les opérations de déchargement des produits au lieu de livraison sont assurées sous la responsabilité de l'acheteur, quelle que soit la participation apportée à celles-ci par notre chauffeur ou par le chauffeur du transporteur affrété par nos soins.

4.2. La charge des risques des produits vendus est transférée à l'acheteur avant chargement dans nos entrepôts, quelles que soient les conventions particulières conclues avec l'acheteur au sujet du transport. La garde des produits vendus est également transférée au transporteur qu'il soit affrété par nos soins ou par l'acheteur, avant chargement dans nos entrepôts. Elle passe ensuite à l'acheteur à l'arrivée des produits dans ses entrepôts ou son chantier, avant décharge.

5. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

NOUS NOUS RÉSERVONS EXPRESSÉMENT LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU JOUR DE LEUR PAIEMENT COMPLET ET EFFECTIF. L'acheteur est tenu de prendre toute disposition d'identification des produits vendus comme étant notre propriété jusqu'à leur paiement complet et effectif. En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, l'acheteur nous reconnaît le libre accès à ses locaux pour nous permettre de dresser ou faire dresser un inventaire de nos produits en sa possession puis, si aucune procédure collective n'est ouverte à son encontre, pour reprendre ou faire reprendre les produits impayés par tous moyens, sans formalité préalable.

Nonobstant la présente clause, la charge des risques et de la garde des produits vendus sont transférées à l'acheteur selon les termes de l'article 4.2.

Nom :

Prénom :

Date :

COMPTOIR AGRICOLE ET COMMERCIAL DE COGNAC SIREN 905 720 512

6. GARANTIE - RESPONSABILITÉ

6.1. Nous ne fournissons aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre les objectifs que l'acheteur s'est fixé en l'absence de validation préalable et par écrit par nos soins de ces objectifs et d'un cahier des charges technique communiqué par l'acheteur.

6.2. En cas de défaut de qualité d'un produit, dûment constaté par nous-mêmes, notre garantie se limite au remplacement pur et simple du produit défectueux (ou, lorsque le remplacement est impossible, au remboursement de son prix). Cette garantie exclut toute éventuelle indemnisation de dommages quels qu'ils soient et pour quelque cause que ce soit à l'égard de l'acheteur ou son personnel ou encore tout tiers du fait de la défectuosité. La durée de notre garantie est égale à celle qui nous est accordée par le fabricant ou fournisseur du produit. À défaut de mention de la durée de garantie sur la facture, la durée de garantie, par défaut, est de 6 mois. Les consommables et les produits bruts ne sont pas garantis.

6.3. La réparation ou le remplacement d'un produit défectueux sous garantie ne fait pas courir une nouvelle période de garantie.

6.4. Cependant, en cas de vice apparent d'un produit ou de perte constatée lors de la réception par l'acheteur, notre garantie se limite à la mise en jeu de la responsabilité du transporteur affrété par nos soins, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur émette sur-le-champ des réserves précises et complètes sur le titre de transport, qu'il notifie par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée dans un délai de trois jours à compter de la réception des réserves motivées à l'encontre du transporteur, et qu'il nous fasse part de sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception.

6.5. De même, en cas d'enlèvement en magasin ou de livraison par nos soins, tout vice apparent ou toute différence de quantité par rapport à la commande doit être relevé immédiatement par l'acheteur et entraîner :

- soit un refus d'enlèvement ou de livraison pour les produits viciés,
- soit l'émission de réserves précises et complètes sur le bon d'enlèvement ou de livraison, confirmées par une réclamation écrite dans un délai de huit jours, pour toute contestation sur la quantité.

À défaut, la délivrance des produits est réputée conforme à la commande et aucune réclamation ultérieure de l'acheteur ne sera admise.

6.6. En cas d'enlèvement ou de livraison d'un produit sans défaut mais non conforme à celui commandé, notre garantie se limite également au remplacement pur et simple du produit par un produit conforme, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur nous restitue le produit non conforme dans l'état exact où il a été livré et qu'il nous adresse sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception.

6.7. Perdent le bénéfice de la garantie, les produits modifiés par l'acheteur ou par un tiers, les produits qui ne sont pas utilisés conformément à leur destination et ceux qui auront été utilisés en méconnaissance des recommandations et/ou conseils d'utilisation du fabricant. En cas de mise en jeu de la garantie impliquant le remplacement de produits, ceux-ci doivent être retournés par l'acheteur à ses frais à notre magasin, suivant l'INCOTERM « Rendu Droits Acquittés » (dans sa dernière version en vigueur lors du retour).

6.8. Nous n'avons aucune obligation ou responsabilité pour toute perte de chance, d'usage, de revenus ou de profits, manque à gagner ou tous autres dommages directs ou indirects relatifs à toute non-conformité ou défaut des produits.

6.9. En tout état de cause, notre responsabilité, pour autant qu'elle soit avérée, est strictement limitée, quelles que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation, en ce compris toutes pénalités, au montant HT des produits en cause tels qu'indiqués sur nos factures.

7. RETOUR DE PRODUITS

Aucun retour de produits ne peut être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable et écrit. Cet accord ne peut être donné qu'à titre exceptionnel, dans un délai maximum de trois mois à compter de la livraison des produits, à condition que les produits fassent partie de notre plan de stock et qu'ils soient à l'état de neuf, dans leur emballage d'origine. Les produits doivent être retournés à notre magasin suivant l'INCOTERM « Rendu Droits Acquittés » (dans sa dernière version en vigueur lors du retour). La reprise des produits s'effectue au prix d'achat facturé diminué d'une décote, dont le montant est communiqué à l'acheteur dans notre autorisation de retour, et prend la forme d'un avoir non remboursable.

8. RÉVISION DU CONTRAT

Si nous avons des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si l'acheteur ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, nous pouvons subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant, à une réduction du délai de paiement accordé le cas échéant ou à la fourniture de garanties de règlement de nos factures.

9. RÉSOLUTION DU CONTRAT

La vente est résolue de plein droit et sans autre formalité qu'une simple mise en demeure adressée à l'acheteur et restée infructueuse pendant plus de huit jours, en cas de non-paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi qu'en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations prévues dans les présentes conditions générales de vente ou dans les conditions particulières de la vente.

10. GESTION DES DONNÉES

Les informations et données concernant l'acheteur sont nécessaires à la gestion de sa commande et à l'entretien de bonnes relations commerciales. Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'acheteur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. L'acheteur peut l'exercer en adressant sa demande par écrit auprès de nos services. La collecte des informations concernées est indispensable au traitement et à la livraison des commandes ainsi qu'à la facturation. Ainsi l'absence de renseignement aux informations demandées peut faire obstacle à la validation et à la bonne fin de la commande. Pour toute demande écrite, l'acheteur doit s'adresser, en indiquant ses coordonnées (Société, e-mail, adresse et si possible référence client) à notre service comptabilité clients.

11. LITIGES

EN CAS DE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DE NOTRE SIÈGE SOCIAL SONT SEULS COMPÉTENTS, MÊME EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, OU D'APPEL EN GARANTIE. LA LOI FRANÇAISE EST SEULE APPLICABLE.

Signature - Lu et approuvé - Cachet de l'entreprise :